



Annexe aux Instructions de course type Habitables 2017-2020 *

* Les IC type Habitables sont affichées sur le tableau officiel dans les locaux du CNML.

Nom de la compétition : **REGATE DE LA RENTREE**
Dates : **Dimanche 29 septembre 2019**
Lieu : **CNML - 40 rue Du Gelin – LOCMIQUELIC**
Autorité Organisatrice : **Club Nautique des Minahouët de Locmiquélic**

1 Règles :

1.1 L'épreuve est régie par les éditions à jour des règlements suivants :

- l'avis de course
- les Règles de Course à la Voile 2017/2020 et les prescriptions de la FFV.
- le Règlement des courses HN OSIRIS habitables 2019.

1.2 Bateaux admis : Ces EH sont ouverts aux bateaux de la classe HN OSIRIS dont les équipages sont constitués d'au moins 2 personnes

2 Avis aux concurrents :

Le tableau officiel d'information est situé dans le local du Club Nautique des Minahouët de Locmiquélic.

3 Modifications aux instructions de course :

Elles seront affichées au plus tard 1h30 avant le signal d'avertissement de la course du jour.

4 Signaux faits à terre

4.1 Le mât de pavillon est situé dans l'enceinte du CNML ;

4.2 Si le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1h30 après l'affalé de l'Aperçu ;

4.3 Le pavillon Y sera effectif lors de la navigation nocturne.

5 Programme des courses :

5.1 Course poursuite à départs décalés

5.2 Heure du signal d'avertissement de la course : **1^{er} signal d'avertissement à 9H56 pour les**

5.3 **bateaux ayant un HN net = 2**

6 Pavillons de classe : Flamme bleue pour le groupe HN 1 (égal ou supérieur à 17).

Flamme **jaune** pour le groupe **HN 2** (égal ou supérieur à 11 et inférieur à 17)

Flamme **blanche** pour le groupe **HN 3** (inférieur à 11),

La référence est le coefficient brut.

7 **Zones de course** : Principalement dans les Courreaux de Groix

8 Le parcours :

8.1 Le parcours est décrit dans l'Annexe parcours.

9 **Marques de parcours** : Bouées et balises dans la rade et à l'extérieur.

10 Zones qui sont des obstacles : La zone d'élevage de moules devant Port Lay et les zones de mouillage de Port Louis et de Locmiquelic.

11 Le Départ : la ligne de départ est défini par le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité et une bouée cylindrique jaune CNML située à proximité de la bouée « L'Ecrevisse ».

11.1 Départ décalés : Le premier bateau pour lequel la ligne sera ouverte sera le bateau avec le handicap le plus favorable. Les autres bateaux partiront par ordre croissant de handicap selon un ordre transmis par mail ou remis aux skippers.

La procédure de départ sera donnée par VHF sur le canal précisé lors de l'inscription

Signal	Annonce VHF	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Signal Avertissement des 5 mn : 10s, 5, 4, 3, 2, 1, ZERO	5
Préparatoire (I)	Signal préparatoire des 4 mn : 10s, 5, 4, 3, 2, 1, ZERO	4
Une minute	Attention à la MINUTE pour le bateau (nom du bateau) 10s, 5, 4, 3, 2, 1, ZERO	1
Départ	Départ pour le bateau (nom du bateau) dans 30 s, 20s, 10s, 5, 4, 3, 2, 1, ZERO	0

Le départ pour le bateau suivant sera annoncé par VHF.

	Annonce VHF avec un rappel de l'heure de départ	Minutes avant le signal de départ
Départ	Départ pour le bateau (nom du bateau) dans 30 s, 20s, 10s, 5, 4, 3, 2, 1, ZERO	0

Le comité de course informera par VHF des rappels individuels. Les bateaux rappelés devront revenir vers le côté pré-départ en passant par l'extérieur de la ligne côté bouée départ

11.2 Le temps limite pour prendre le départ est de 10 minutes.

11.3 Dès l'envoi du signal préparatoire (4 minutes avant le signal de départ) la règle 42 des RCV s'applique : « ...un bateau doit concourir en utilisant seulement le vent et l'eau ... »

11.4 Les bateaux identifiés OCS seront communiqués sur le canal VHF précisé lors de l'inscription. Le délai pour informer les bateaux est de 2 minutes.

12 Changement du bord suivant du parcours : Pour changer le bord suivant du parcours, le bateau comité affichera le nom de la nouvelle marque, son cap et sa distance après l'envoi du pavillon « C » accompagné de signaux sonores répétitifs.

13 L'Arrivée : La ligne sera définie par le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité et le côté parcours d'une bouée de chenal ou d'une bouée cylindrique gonflable jaune. Son emplacement sera donné avec le parcours du jour. Pour finir, les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement de la dernière marque.



- 14 Système de pénalités :** Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15 Réclamations :** Le secrétariat du jury est situé dans les locaux du CNML. L'heure limite de dépôt des réclamations est de 45 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 16 Classement :**
- 16.1 Nombre de courses pour valider la compétition : 1**
- 17 Règles de sécurité :**
- 17.1** L'émargement à la sortie est obligatoire au local du CNML. Exceptionnellement l'émargement pourra être effectué par VHF au minimum 10 minutes avant le signal d'avertissement du 1^o départ. Le nombre total de personnes à bord sera mentionné à l'émargement. Pour l'émargement retour, le pointage arrivé ou l'abandon dès son signalement conforme au 18.2 des IC type, en fera office.
- 17.3** Le canal VHF utilisé en course sera précisé lors de l'inscription.
- 18 Remplacement de concurrent ou d'équipement**
- 18.1** Toute modification dans l'équipage devra être signalée au comité de course au plus tard 1h30 avant le signal d'avertissement du 1^o départ. en fournissant tous les renseignements d'identification utiles.
- 19 Contrôles de jauge et d'équipement**
- 19.1** Des contrôles du matériel de sécurité et de la conformité de l'équipage avec les exigences de la FFV pourront être effectués par un membre du comité de course. En cas de manquement, le bateau recevra un nombre de points équivalent à un DNS et ce, sans instruction.
- 19.2** Les ancres devront être rangées sur ou sous le pont, elle ne devront pas dépasser de la proue.
- 20 Identification :** En l'absence de numéro de voile les cagnards fournis sous caution par le CNML, pour identification, seront fixés à bâbord.
- 21 Bateaux officiels :** Les bateaux officiels arborent le pavillon du CNML.

Articles 22 à 29 conformes aux IC type Habitables

Composition du corps arbitral :

Président du comité de course : Pierre Lardon

Président du jury : André Le Neures

ANNEXE « DESCRIPTION DU PARCOURS

	Départ	entre le bateau comité et une bouée cylindrique jaune CNML	
	Laisser	les bouées A8, A6, A4, A2 du chenal ouest d'accès au port de Lorient	à bâbord
	Laisser	la bouée L-Banc des Truies	à bâbord
	Laisser	la bouée cylindrique jaune (47°40'45N et 3°22'25W) positionnée à 1,55 milles de la bouée L-Banc des Truies cap au 100	à tribord
	Laisser	la bouée Edouard de Cougy	à tribord
	Laisser	les bouées A2, A4, A6, A8 du chenal ouest d'accès au port de Lorient	à tribord
	Arrivée	entre le bateau comité et la bouée Ecrevisse	12 milles

ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques ci-dessous.

Si un bateau du comité de course arborant Pavillon "H" et le « Pavillon de Série » des séries concernées (si plus d'une série en course) (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.



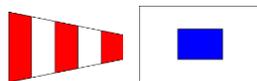
Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Le pointage sera effectué en application de la définition de Finir des RCV

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons "Aperçu" sur "S" accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant :

«La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.»

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69.»



ANNEXE « LISTE DES MARQUES OU UN POINTAGE OFFICIEL PEUT ETRE EFFECTUE »

Toutes marques de parcours, y compris les bouées jaunes CNML

Ile de Groix :

Bouée Edouard de Cougy - Bouée à but spécial « Basse du Guihel »

Lorient passe de l'ouest :



Bouée A2, bouée A4 - Bouée A6 - Bouée A8 - Bouée Ecrevisse

Lorient passe sud :

Bouée Bastresses Sud

ANNEXE « INFORMATIONS DIVERSES »

NAVIGATION DANS LA RADE ET LES CHENAUX D'ACCES AU PORT DE LORIENT :

Informations concernant les circulations des navires de transport de passagers dans la rade et les chenaux.

Il est expressément demandé de ne pas gêner ces navires.

1) Bateaux desservant l'île de Groix :

Dans les chenaux d'accès au port de Lorient et dans la rade, zone entre la Citadelle de Port-Louis et l'appontement se situant au niveau de la bouée de chenal n°13.

2) Bateaux de la rade "BATOBUS", ou vedettes blanches :

Ces bateaux ont une activité continue, et font des navettes régulières entre :

- Le port de plaisance de Lorient et Pen Mané à Locmiquélic.
- Le port de pêche de Lorient et le port de Sainte Catherine à Locmiquélic
- Le port de pêche de Lorient et le port de La Pointe à Port-Louis.

3) Les feux d'entrée et de sortie de la rade installés sur la vigie de la Citadelle sont à respecter impérativement.

En naviguant dans la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires. Il est impérativement demandé aux concurrents de passer sur l'arrière de ces navires et de ne pas les gêner.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire sera disqualifié pour l'ensemble des courses.